



JUILLET
2026
N°1

Bulletin *municipal*

BOURDETTES, L'ESPRIT VILLAGE :
CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR



Retrouvez le bulletin au
format
numérique

Réalisation : Commission Communication
Directeur de la Publication : M. Le Maire
Impression : 3B Impression

Sommaire

<i>Sommaire</i>	1
<i>Le mot du maire</i>	2
<i>Nouveau mandat</i>	3
<i>Projets du village</i>	6
<i>Vie de la commune</i>	9
<i>Coin des Associations</i>	11
<i>État Civil 2026</i>	14
<i>Infos pratiques</i>	14

Le mot du maire



Chères Bourdettoises, chers Bourdettois,

Avant toute chose, je souhaite rendre hommage à Monsieur **Christian ALIAS**, qui nous a quittés brutalement le 28 janvier dernier. Christian a été mon adjoint durant le mandat 2020-2026. Homme engagé, disponible et profondément attaché à notre commune, il avait exprimé le souhait de poursuivre son action au service de Bourdettes lors de ce nouveau mandat. Son départ laisse un grand vide au sein de notre équipe municipale.

Au-delà de l' élu dévoué, c'est surtout un ami que j'ai perdu. Nous avons partagé de nombreux moments de bonheur, de convivialité. Avec un troisième compagnon, nous formions ce que nous appelions affectueusement « les trois mousquetaires ». Ce nom nous était venu naturellement tant nous nous retrouvions souvent ensemble, pour nous divertir, échanger, mais aussi nous soutenir dans les épreuves de la vie. Je garderai de Christian le souvenir d'un homme généreux, sincère et fidèle. Au nom du Conseil municipal, je renouvelle à sa famille toute notre affection et nos pensées les plus chaleureuses.

Je tiens également à remercier très sincèrement les Bourdettoises et les Bourdettois qui nous ont renouvelé leur confiance lors des dernières élections municipales. Elle nous honore et nous oblige. Soyez assurés que nous continuerons à travailler avec sérieux, proximité et détermination pour le bien-être et le développement de notre village.

La canicule qui a déjà touché notre pays pourrait se reproduire. Je vous invite à rester vigilants, à vous protéger de la chaleur, à bien vous hydrater et à prendre régulièrement des nouvelles des personnes les plus fragiles, notamment nos aînés et les personnes isolées. Dans un village comme le nôtre, l'attention portée aux autres et les gestes de solidarité font partie de nos plus grandes richesses.

Les travaux d'extension de la salle communale et de rénovation de la mairie avancent de façon satisfaisante. Ces réalisations importantes permettront d'améliorer les services rendus à la population et de renforcer les équipements dont nous avons besoin pour l'avenir de Bourdettes. Je remercie tous ceux qui contribuent à la bonne marche de ces chantiers.

Je souhaite également saluer l'engagement du nouveau Comité des Fêtes qui vient tout juste de se constituer. Ses membres font preuve d'un enthousiasme remarquable et d'une grande motivation pour faire vivre notre village. Ils travaillent déjà activement à la préparation des fêtes de Bourdettes qui approchent à grands pas. Je les remercie chaleureusement pour leur investissement bénévole et leur souhaite pleine réussite dans leurs projets.

Enfin, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous un très bel été. Que ces semaines estivales vous apportent des moments de détente, de partage et de bonheur auprès de ceux qui vous sont chers, profitez-en pleinement et prenez soin de vous.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt.

Bien fidèlement,
Philippe LACROUX

Nouveau mandat



De gauche à droite :

Pascal TECHOUYRES / Élodie VENANCIO / Chloé GENEDES
Karine VINGTAN / Maguy AGGOUN / Morgan LE BRAS
Philippe LACROUX / Paddy MEZEIX / Didier DOMENJOLLE
Christine ALMEIDA / Christophe TERRASSIER / Stéphane BORDES
Jérôme CABALLERO / Annick BONNECAZE / Bruno SALA

Les commissions

Pour ce nouveau mandat, le conseil municipal a décidé de s'organiser en 4 commissions municipales afin de travailler sur le développement de notre commune.

- **La commission Voirie et Bâtiment :**

Cette commission est chargée du suivi des infrastructures communales, des travaux. Elle est pilotée par Mr DOMENJOLLE Didier (adjoint).

- **La commission Animation :**

Cette commission a pour rôle de dynamiser le village par des animations, des événements. Elle travaille en étroite collaboration avec le comité des fêtes du village. Cette commission est pilotée par Mme VINGTAN Karine (adjointe).

- **La commission communication :**

Responsable de la communication aux villageois et à la communication externe. Elle gère la diffusion des informations générales, des festivités et gère la création du bulletin municipal. Le pilote : Mme LE BRAS Morgan (adjointe).

- **La commission environnement :**

Cette commission est dédiée aux questions écologiques, de cadre de vie et de développement durable. Mr TECHOUYRES Pascal (adjoint), pilote cette commission.

Les élus



*Morgan Le Bras,
Sportive, dynamique et convaincue
que le travail d'équipe est la clé des
plus beaux projets, j'aime relever les
défis avec sérieux ...*

*Nous nous sommes installés avec
mon conjoint à Bourdettes en 2020,
je suis maman de 3 enfants et je
travaille dans le milieu du soin en
tant qu'Infirmière Coordinatrice*



*Maguy Aggoun,
je suis responsable des ressources
humaines et j'habite la commune
depuis 2021. Soucieuse de
contribuer à la vie locale, j'ai choisi
de m'engager pour participer
activement au développement de
notre commune. Mon expérience
professionnelle m'a appris
l'importance de l'écoute, du
dialogue et du travail collectif. Je
souhaite mettre ces qualités au
service des habitants afin de
contribuer à des projets utiles, dans
un esprit de proximité et de
bienveillance.*



*Didier Domenjolle,
entré au conseil municipal en 2008,
j'apporte une solide expérience dans
la gestion des affaires locales. En
tant que premier adjoint, je seconde
directement le maire dans la
coordination des projets
communaux et le suivi des dossiers
administratifs, avec un attachement
constant à l'action de proximité*



*Stéphane Bordes,
Responsable d'exploitation céréales
pour la Coopérative Agricole Basque
Lur Berri. Résident à Bourdettes
depuis 16 ans. Conseiller municipal
en second mandat.*



*Caballero Jérôme,
44 ans marié et papa de deux
enfants. Je vis à Bourdettes depuis
16 ans et mon métier est boucher.
Grand fan de sport*



*Annick Bonnacaze Courreges,
En couple, un enfant, aide-
soignante en EHPAD, je m'engage
pour la première fois dans la vie
municipale avec motivation et
bienveillance*



*Pascal Techoueyres,
J'aime ma commune, mon
village, toute l'équipe, je
m'investis.*



*Christophe Terrassier,
installé à Bourdettes depuis
2014. Marié et père de deux
enfants. Je travaille dans
l'informatique.*



*Chloé Genebes,
26 ans. Bourdettoise depuis
toujours et benjamine de ce
nouveau mandat.
Je suis adjointe de direction en
EHPAD.*



*Karine Vingtan,
53 ans mariée, deux enfants
Bourdettoise depuis bientôt
16 ans, c'est mon second
mandat. En disponibilité de
la fonction publique afin
d'exercer un métier que
j'adore : l'immobilier*



*Elodie Venancio,
35 ans, coiffeuse à domicile,
joyeuse et conviviale. J'aime
passer de précieux moments en
famille. Passionné de Danse et
d'animaux. J'aime écouter, aider
et, par-dessus tout : donner le
sourire autour de moi au
quotidien*



*Bruno Sala,
Natif du Béarn et citoyen de
Bourdettes depuis 10 ans. Mon
aventure continue aujourd'hui
en tant que conseiller municipal
pour accompagner et aider les
élus à accomplir les objectifs de
notre belle commune de
Bourdettes.*



*Christine Almeida,
Je privilégie l'écoute, la bienveillance et le sens
du dialogue, au service des habitants de la
commune. Bourdettoise depuis plus de 23
ans, je souhaite m'engager dans la vie de ma
commune et participer aux projets qui la
valorisent.*



*Paddy Mezeix,
Chez moi le collectif n'est pas un slogan c'est
une façon d'être. Loyal fidèle, profondément
attaché à la famille et à la convivialité, j'aime
partager et réunir les gens autour de projets*

Projets du village

Notre cœur de village se transforme !

Depuis le mois de mars 2026, d'importants travaux ont été lancés au centre de notre commune. L'objectif ? Offrir à Bourdettes une mairie modernisée et une salle des fêtes agrandie, plus fonctionnelle et adaptée aux besoins de tous. Voici le point détaillé sur ce projet d'envergure qui se déroulera en deux grandes étapes.

Phase 1 : Une nouvelle salle municipale sous le signe de l'espace et de l'accessibilité

Le coup d'envoi du chantier a été marqué par une étape symbolique : la démolition de la maison Lamounette. Après une phase de fouilles réglementaires, les fondations de notre future salle municipale ont commencé à sortir de terre.

Ce qui va changer :

- **Un volume unifié** : L'agrandissement majeur a été conçu au niveau de l'ancienne véranda. Cette extension permettra de fusionner l'existant pour ne créer qu'une seule et grande salle, spacieuse et lumineuse.
- **De nouveaux équipements** : Le projet intègre la création de sanitaires modernes, entièrement conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- **Des espaces fonctionnels** : Pour faciliter la vie de nos associations et l'organisation des événements, un grand local de rangement ainsi qu'une seconde salle modulable compléteront cet ensemble.



Détail de l'architecture moderne et de l'extension sud de la future salle (Vue Perspective 3)

Phase 2 : Modernisation de la mairie (Post-Élections)

Une fois la première phase achevée et la transition des élections présidentielles passée, la seconde partie du projet débutera dès le mois d'avril. Elle concernera la réhabilitation complète du bâtiment de la mairie pour clore ce grand programme de rénovation.

Les aménagements prévus :

- **Le confort des agents** : Une véritable salle de repos et de restauration sera aménagée pour notre secrétaire de mairie, dont le bureau principal sera également entièrement rénové.
- **Une vie démocratique valorisée** : La salle du Conseil municipal – qui accueille également vos mariages- sera agrandie afin d'offrir un espace d'accueil plus digne, confortable et solennel lors des moments forts de notre vie citoyenne.

Le projet en images (Vues d'architecte) :

Pour vous projeter dans ce que sera le Bourdettes de demain, voici les perspectives d'intégration du futur complexe dans notre environnement :



La nouvelle perspective du projet depuis la rue principale, intégrant l'extension

En raison de ces travaux et des contraintes d'organisation qu'ils entraînent, la municipalité ne pourra malheureusement pas organiser, cette année, le repas des aînés, ni l'activité et le spectacle de Noël destinés aux enfants. Toutefois nous tenons à préserver la magie des fêtes et nous nous organisons afin que le Père Noël puisse tout de même remettre un cadeau aux enfants de la commune.

L'équipe municipale reste à votre disposition pour toute question tout au long de la durée de ces travaux, et vous remercie pour votre patience face aux désagréments temporaires liés au chantier.

Budget prévisionnel 2026

(Synthèse des décisions votées au Conseil Municipal du 14/04/2026)

Le Conseil Municipal s'est réuni afin d'examiner et voter plusieurs points essentiels liés au budget communal pour l'année 2026. Le budget communal, voté à l'unanimité, s'élève à **1,12 million d'euros en investissement** et **579 707 € en fonctionnement**. Il permettra de poursuivre les projets engagés et d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux. Le Maire est autorisé à effectuer certains ajustements de crédits en cours d'année pour faciliter la gestion.

- **Contributions directes :**

Un produit fiscal de **156 507 €** était nécessaire pour équilibrer le budget prévisionnel. Après comparaison avec les taux pratiqués dans les communes voisines, le Conseil a adopté une **augmentation des taux d'imposition** : foncier bâti à **27,55 %**, foncier non bâti à **29,46 %**, et taxe d'habitation à **8,72 %**.

- **Subventions aux associations :**

Le Conseil a validé à l'unanimité l'attribution des **subventions aux associations**, pour un montant total de **1 760 €**, incluant notamment le Comité des Fêtes, l'Amicale des Pompiers, le Collectif Alimentaire et plusieurs associations locales.

- **Fêtes et cérémonies :**

Le Conseil a par ailleurs défini les dépenses imputables au compte 623 « fêtes et cérémonies ». Il a confirmé la participation de la commune aux manifestations locales et autorisé le Maire à engager les dépenses nécessaires (Commémorations, Noël des enfants, Repas des Aînés, Événements sportifs et Moments conviviaux ...) pour la durée du mandat.

- **Points divers :**

Plusieurs points ont été abordés :

- Organisation d'une visite avec le service urbanisme,
- Désignation de Mme Le Bras pour représenter la commune auprès des écoles,
- Situation du terrain de l'ancienne scierie,
- Et présentation du futur équipement de la nouvelle salle communale.

Vie de la commune

Aux côtés des personnes les plus vulnérables

À l'approche de l'été et des épisodes de fortes chaleurs, il est essentiel de veiller au bien-être des personnes les plus fragiles. Dans ce cadre, plusieurs élus se sont rendus aux domiciles de personnes vulnérables afin de prendre de leurs nouvelles, de s'assurer que tout allait bien et de vérifier qu'elles ne rencontraient pas de difficultés particulières.

La commune reste mobilisée tout au long de l'année pour accompagner les personnes qui en ont besoin. Elle peut notamment aider à la mise en place du portage de repas à domicile, orienter les habitants vers les dispositifs du CCAS et les accompagner dans leurs démarches, afin de leur apporter un soutien adapté à leur situation.

Cette solidarité de proximité est un engagement fort de la municipalité pour que chacun puisse vivre sereinement au sein de notre commune.

Assistez aux séances du Conseil municipal !



Les séances du Conseil municipal sont ouvertes à tous

Les séances du Conseil municipal sont publiques. Chaque habitant de Bourdettes peut y assister librement en tant qu'auditeur afin de suivre les débats, mieux comprendre les projets en cours et découvrir les décisions qui façonnent la vie de notre commune.

En assistant à une séance, vous pourrez écouter les échanges entre les élus et prendre connaissance des délibérations inscrites à l'ordre du jour. Conformément à la réglementation, **seuls les conseillers municipaux prennent part aux débats, aux délibérations et aux votes.**

Votre présence est toujours la bienvenue et participe à la transparence de l'action municipale ainsi qu'à la vie démocratique de notre commune.



Consultez les délibérations

Les **procès-verbaux** et les **délibérations** adoptés par le Conseil municipal sont consultables :

-  sur le **panneau d'affichage** situé à côté de la salle du Conseil municipal ;
-  sur le **site internet de la commune** : www.bourdettes64.fr, rubrique « **Vie municipale** ».

N'hésitez pas à consulter ces documents pour rester informé des décisions prises par vos élus.

La parole est à vous !

Parce que nous souhaitons faire vivre une commune fondée sur la **proximité**, le **dialogue** et l'**écoute**, nous avons à cœur de donner davantage la parole aux habitants.

Vous avez une question sur la vie de la commune, un projet en cours, un service municipal ou une démarche administrative ? Vous souhaitez faire part d'une idée ou d'une suggestion ? N'hésitez pas à nous écrire !

Il vous suffit de déposer votre question dans la **boîte aux lettres de la mairie**. Toutes les contributions seront traitées de manière **anonyme**. Une sélection de questions, accompagnée des réponses de la municipalité, sera publiée dans le prochain bulletin municipal afin d'informer l'ensemble des habitants.

Une permanence des élus à l'étude

Afin de renforcer les échanges avec les Bourdettoises et les Bourdettois, la municipalité étudie également la mise en place d'une **permanence régulière en mairie**, assurée par un élu.

Ces rendez-vous permettront à chacun de venir poser ses questions, partager ses remarques, faire part de ses idées ou évoquer les sujets qui concernent la vie de notre village, dans un cadre simple, convivial et accessible à tous.

Votre participation est précieuse. Ensemble, continuons à construire une commune à l'écoute de ses habitants



(Crédit Image : généré via une IA générative)

Coin des Associations

Le Comité des fêtes renouvelle son bureau

Après une année 2025 riche en animations, marquée notamment par le **Feu de la Saint-Jean**, la **fête du village** en août et la **soirée Halloween** en octobre, le Comité des fêtes s'est réuni le **28 avril dernier** afin de tenir son assemblée et de procéder à l'élection de son **nouveau bureau pour l'année 2026**.

Cette nouvelle équipe poursuivra son engagement au service de l'animation de la commune, avec la volonté de proposer des moments de convivialité et de rassemblement tout au long de l'année. La municipalité remercie chaleureusement les bénévoles pour leur investissement et leur souhaite pleine réussite dans l'organisation des prochaines manifestations.

Titulaires	Suppléants
Président : Adrien GENEBS Secrétaire : Jennifer BOURROUILH GENTY Trésorière : Julie GENEBS	Vice-Présidente : Fanny LACROUX Vice-Président : Julien GALLOT Vice-Secrétaire : Alexis CLAVERIE Vice-Trésorière : Stéphanie BOURROUILH



Le Comité des fêtes en action !

Le **27 juin dernier**, le traditionnel **Feu de la Saint-Jean** a rassemblé plus de **90 participants** dans une ambiance chaleureuse et conviviale autour d'un repas partagé organisé par le Comité des fêtes.

En raison de l'épisode de **fortes chaleurs** qui touchait notre région, le traditionnel embrasement du feu n'a malheureusement pas pu avoir lieu, afin de garantir la sécurité de tous.

Rendez-vous les 8 et 9 août pour les fêtes du village !

Les **fêtes de Bourdettes** se dérouleront le **samedi 8 et dimanche 9 août**. La mairie organise le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts à 11h30 puis offrira l'apéritif sur la place des fêtes. Un repas est organisé par le Comité des fêtes à l'issue. Comme chaque année, les membres du Comité viendront à votre rencontre lors des **sérénades**, organisées les semaines précédentes. Cette tradition permet de présenter le programme des festivités directement aux habitants dans une ambiance conviviale. N'hésitez pas à leur réserver le meilleur accueil lors de leur passage !

Cette année, les fêtes se dérouleront sous le thème : 🤠 « **Cow-Boy** »

Le Comité des fêtes espère vous retrouver nombreux pour partager ce moment festif et convivial.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- **Adrien GENEVES** : 06 09 24 80 17
- **Fanny LACROUX** : 07 82 68 07 78

Le Comité des fêtes travaille également à l'organisation de nouveaux rendez-vous tout au long de l'année. Les habitants seront bien entendu informés des prochaines manifestations.

La Banda Los Compañeros



Une saison 2026 déjà bien lancée !

La **Banda Los Compañeros** a déjà repris le chemin des animations, avec un calendrier qui se remplit rapidement et un succès toujours au rendez-vous.

Sous l'impulsion d'un bureau dynamique et de musiciens passionnés, les répétitions hivernales se sont achevées après plusieurs mois de travail. Elles ont permis d'enrichir

le répertoire avec de nouveaux morceaux, dans une ambiance fidèle aux valeurs de la Banda : **partage, convivialité et plaisir de jouer ensemble**. Ces soirées, mêlant répétitions et repas, sont devenues de véritables moments de retrouvailles qui font vivre l'esprit du groupe.

La Banda tient à remercier chaleureusement **Denis, Marina, Jean-Luc, Sébastien, Jérôme, Fabien, Barbara et Magalie** pour leur engagement et leur investissement tout au long de l'année. Leur implication contribue largement à la dynamique et à la bonne humeur qui règnent au sein de la formation.

Pour connaître les prochaines sorties et suivre l'actualité de la Banda, retrouvez-la sur **Facebook** et **Instagram** : **@bandaloscompanerosofficiel**. L'été est désormais lancé... il ne manque plus que vous pour partager avec les musiciens des moments festifs, dans la joie et la bonne humeur !

La Banda remercie également la **commune de Bourdettes** pour son soutien constant, tant sur le plan logistique que moral. Ce partenariat fidèle contribue à faire vivre l'association depuis **37 ans**. Enfin, la Banda est toujours heureuse d'accueillir de **nouveaux musiciens et bénévoles**. Si vous souhaitez rejoindre l'aventure, n'hésitez pas à prendre contact avec l'association !

Chasseurs

Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) : Arros – Bourdettes – Nay

L'Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) regroupe les chasseurs des communes d'Arros-de-Nay, Bourdettes et Nay. Elle a pour objectif d'organiser des battues au sanglier et au chevreuil, pratiquées uniquement au chien courant, tout au long de la saison de chasse, et de participer à la bonne gestion du territoire.

L'association compte environ 25 adhérents. Elle organise également des lâchers de gibier (faisans en début de saison), des réunions et le repas annuel des chasseurs, un moment convivial qui rassemble les membres chaque année.

Le territoire de chasse s'étend sur les communes de Nay, Arros-de-Nay, Bourdettes et Labassères. Les chasseurs se retrouvent avant et après les battues au lieu-dit Saligat à Bourdettes, où ont également lieu les réunions de l'association.

Le bureau

Président : Michel Lanusse

Vice-président : Roland Birouste

Secrétaire : Mathias Esturonne

Trésorier : Sébastien Barraqué

Chefs de battue : Pierre Cazajous & Mathias Esturonne

L'association œuvre dans un esprit de respect de la nature, de sécurité et de convivialité. Les battues au sanglier et au chevreuil, pratiquées exclusivement au chien courant, participent à la régulation du grand gibier et à la préservation de l'équilibre entre la faune sauvage, les espaces naturels et les activités agricoles.

Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA)

Arros – Bourdettes – Nay

L'Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) regroupe les chasseurs des communes d'Arros-de-Nay, Bourdettes et Nay.
Elle organise des battues tout au long de la saison de chasse, et participe à la bonne gestion du territoire.



Ensemble, pour une chasse responsable et respectueuse de notre territoire.



Environ 25 adhérents
Une équipe de passionnés au service de la nature et de notre territoire.



Un territoire de chasse intercommunal
Le territoire de chasse s'étend sur les communes de Nay, Arros-de-Nay, Bourdettes et Labassères.

Nos valeurs



Respect de la nature
Nous agissons pour préserver la faune sauvage, les habitats et notre environnement.



Sécurité
La sécurité de tous est notre priorité lors de chaque battue.



Convivialité
Des moments d'échange et de partage qui renforcent les liens entre les membres.

Une passion partagée, un territoire respecté, un avenir préservé.



(Crédit Image : généré via une IA générative)

État Civil 2026

 NAISSANCE	DESPAGNET Léandre et Adèle le 9 juin
 MARIAGE	LENESTOUR Maguy et AGGOUN Michaël le 20 juin
 DÉCÈS	ALIAS Christian le 28 janvier CAZENAVE Édouard le 26 février TARIS Serge le 7 avril

Infos pratiques

Horaire de la mairie

- Lundi : 14h00 à 18h00
- Mardi : 12h00 à 16h30
- Mercredi : 08h45 à 12h00
- Vendredi : 14h00 à 17h30



(Crédit Image : Mairie Bourdettes)

Nous tenons à vous informer que si vous le souhaitez, il est possible de rencontrer M. Le Maire ou un adjoint sur rendez-vous. ☎ : 05 59 61 33 98

IntraMuros : toute l'actualité de votre commune dans votre poche !



RESTEZ INFORMÉS avec IntraMuros !

Pour vous informer rapidement et simplement, la commune met à votre disposition **IntraMuros**, une application mobile **gratuite** dédiée à la vie locale.

EN QUELQUES CLICS, RETROUVEZ :



LES ACTUALITÉS
de la commune



LES ÉVÉNEMENTS
et manifestations à venir



LES INFORMATIONS PRATIQUES
(services, horaires, associations, commerces...)



LES ALERTES ET INFORMATIONS IMPORTANTES,
reçues directement sur votre smartphone grâce aux notifications.



Afin d'accompagner chacun dans sa prise en main, un **flyer explicatif** sera prochainement distribué dans toutes les boîtes aux lettres.



**CONSULTEZ LE SITE
INTERNET DE LA COMMUNE**

www.bourdettes64.fr



**UNE REFONTE COMPLÈTE
DU SITE INTERNET
EST EN PRÉPARATION !**



Plus moderne, plus intuitif et adapté à tous vos écrans (ordinateur, tablette et smartphone), il proposera de nouveaux services pour faciliter vos démarches et l'accès aux informations communales.



Restez connectés à la vie de Bourdettes :
avec IntraMuros et le site internet de la commune,
l'information est toujours à portée de main !

(Crédit Image : généré via une IA générative)

Déplacement temporaire du défibrillateur



Dans le cadre des travaux actuellement en cours sur la commune, le **défibrillateur automatisé externe (DAE)** a été **temporairement déplacé**.

Pendant toute la durée du chantier, il est désormais installé **à proximité du local du Comité des Fêtes**, où il reste **accessible 24 h/24 en cas d'urgence**.

Nous invitons les habitants à prendre connaissance de ce nouvel emplacement et vous remercions de votre compréhension pendant cette période de travaux.

En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte : n'hésitez pas à utiliser le défibrillateur et à appeler immédiatement les secours en composant le 15, le 18 ou le 112.



Défibrillateur au niveau
du préfabriqué

(Crédit Image : Google Maps ®)

Relais vêtements : fermeture temporaire du point de collecte



POINT RELAIS – LE RELAIS

BORNE DE COLLECTE TEMPORAIREMENT FERMÉE

En raison d'un **volume exceptionnel de textiles** déposés dans les bornes Le Relais à l'échelle nationale, l'organisme a été contraint de **suspendre temporairement** la collecte sur plusieurs sites. Dans ce contexte, la borne de collecte de Bourdettes est actuellement **fermée et ne peut plus recevoir de dépôts**.



Nous vous remercions de **ne pas déposer** de sacs ou de vêtements au pied de la borne, afin de **préserver la propreté des lieux**.



Nous vous remercions de votre **compréhension** et de votre **civisme**.



Nous vous invitons à déposer vos vêtements dans la **borne Le Relais** située à **l'entrée de Nay**.



(Crédit Image : généré via une IA générative)

Bien vivre ensemble : quelques règles pour profiter pleinement des beaux jours

Avec l'arrivée des beaux jours, les jardins reprennent vie dans les villages : tondeuses, taille-haies, bricolage, barbecues ou encore nettoyage des extérieurs rythment notre quotidien. Si ces activités font partie de la vie de chacun, elles doivent aussi respecter la tranquillité de tous.

Petit rappel des principales règles à connaître pour préserver le bien-vivre ensemble dans notre commune.



Les nuisances sonores : un peu de bon sens... et quelques règles

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés avec des appareils bruyants (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) sont autorisés uniquement à certains horaires fixés par les arrêtés préfectoraux ou municipaux.

Pour notre commune les horaires fixés sont :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**

Le brûlage des végétaux : une pratique interdite

Contrairement à une idée encore répandue, **le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit** sur l'ensemble du territoire, sauf rares dérogations accordées par le préfet.

Sont concernés par cette interdiction : les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les tailles de haies, les branches, les résidus d'égagage.

Ceci permettant de préserver la qualité de l'air en protégeant la santé de chacun tout en limitant les risques d'incendie.

Les bonnes alternatives :

 Déposer les végétaux en déchèterie

 Les composter

 Les broyer pour réaliser un paillage naturel dans les massifs ou au pied des haies.

Le respect du voisinage, c'est l'affaire de tous

Quelques gestes simples permettent d'éviter bien des désagréments :

- ✓ prévenir ses voisins avant des travaux importants ;
- ✓ limiter le volume de la musique, surtout en soirée ;
- ✓ éviter les travaux bruyants tôt le matin ou tard le soir ;
- ✓ entretenir régulièrement son terrain ;
- ✓ privilégier le dialogue en cas de difficulté.

Le bruit est considéré comme une nuisance dès lors qu'il est **répété, prolongé ou particulièrement intense**, de jour comme de nuit.

Le saviez-vous ?

Le maire est responsable de la tranquillité publique sur le territoire communal.

À ce titre, il peut prendre des arrêtés municipaux afin d'adapter certaines règles aux particularités de la commune, notamment concernant les horaires d'utilisation des matériels bruyants ou certaines mesures de prévention.

Ensemble, cultivons le bien vivre !

Le respect de quelques règles simples permet à chacun de profiter pleinement de son jardin tout en préservant la tranquillité de ses voisins.

Parce que le civisme commence souvent... de l'autre côté de la haie !



DÉCHETTERIE de Nay



Afin de préserver la sécurité des usagers et des agents lors des épisodes de fortes chaleurs, les horaires des déchetteries sont adaptés selon le niveau de vigilance météorologique.



DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 30 JUIN



**HORAIRES
HABITUELS**

► 9 h à 12 h

► 14 h à 18 h

VIGILANCE ORANGE



CANICULE
VIGILANCE ORANGE



7 h 45 à 12 h 30

13 h à 15 h 15

VIGILANCE ROUGE



CANICULE
VIGILANCE ROUGE



7 h 45 à 12 h 30

13 h à 15 h 15



DÉCHETTERIE D'ASSON (VENDREDI UNIQUEMENT)



Ouverture uniquement le matin : 7 h 45 à 12 h 30



Fermée l'après-midi



DU 1^{er} JUILLET AU 31 AOÛT (HORAIRES D'ÉTÉ)



**HORAIRES
HABITUELS**

► 7 h 45 à 12 h 30

► 13 h à 15 h 15

VIGILANCE ORANGE



**OUVERTURE
UNIQUEMENT LE MATIN**
7 h 45 à 12 h 30

VIGILANCE ROUGE



**OUVERTURE
UNIQUEMENT LE MATIN**
7 h 45 à 12 h 30



La déchetterie d'Asson conserve ses horaires habituels du vendredi matin : 7 h 45 à 12 h 30 (fermée l'après-midi).



PENSEZ-Y !

Avant de vous déplacer,
consultez le niveau de vigilance
météorologique.

Ensemble, adoptons les bons réflexes
face à la chaleur.



Buvez de l'eau
régulièrement



Protégez-vous
de la chaleur

*Merci
pour votre
compréhension !*



Des horaires adaptés pour votre sécurité et celle de nos agents.

(Crédit Image : généré via une IA générative)

Le SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay : un service de proximité au service des Bourdettois

Le **SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay** est un service public qui accompagne les habitants des communes adhérentes, dont Bourdettes, afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, en situation de handicap ou rencontrant des difficultés temporaires dans leur vie quotidienne.

Son équipe réalise gratuitement une évaluation personnalisée des besoins et assure un suivi adapté, en lien avec les professionnels de santé du territoire (SSIAD de Coarraze, cabinets infirmiers, etc.). Le service garantit des interventions de proximité, un personnel qualifié, des démarches administratives simplifiées ainsi qu'une continuité de service, y compris les dimanches et jours fériés.

Des services adaptés aux besoins de chacun

Le SIVOM propose notamment :

- **L'aide à domicile** : aide à la toilette, à l'habillage et aux repas, entretien du logement, courses, accompagnement lors des promenades, stimulation des capacités cognitives et motrices, gardes de nuit et surveillance temporaire du domicile.
- **Le transport accompagné** : accompagnement pour les rendez-vous médicaux, les courses, les démarches administratives, le marché de Nay, les activités de loisirs (club des aînés, gymnastique douce, ateliers mémoire) ou encore les accueils de jour des établissements spécialisés.

Le service est autorisé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. Les paiements par CESU sont acceptés. Plusieurs dispositifs peuvent contribuer au financement des prestations (APA, PCH, caisses de retraite, mutuelles ou aides sociales du Département).

Informations pratiques :

SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay

Centre Multiservices – 8, cours Pasteur – 64800 Nay

Accueil du public :

Lundi, mercredi et vendredi : de 9h à 11h30 et de 15h à 17h

Mardi et jeudi : de 9h à 11h30

Contact :

 05 59 13 02 75 ou 06 84 98 74 57

 sivu.services@gmail.com

 N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie de Bourdettes ou directement auprès du SIVOM pour connaître les aides et services auxquels vous pouvez prétendre.

Le CCAS de Nay et Bourdettes : un accompagnement au service des habitants

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Nay et Bourdettes** est un établissement public local qui accompagne les habitants rencontrant des difficultés sociales, financières ou administratives. En partenariat avec de nombreux acteurs locaux, il facilite l'accès aux droits, prévient les situations de précarité et apporte des réponses adaptées à chacun.

Un accompagnement personnalisé

Le CCAS accueille, informe et accompagne les habitants dans leurs démarches, notamment pour les demandes d'aide sociale destinées aux personnes âgées ou en situation de handicap (aide à domicile, admission en établissement, prestations liées au handicap...), en lien avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Il assure également un service de **domiciliation administrative** pour les personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune et coordonne les dispositifs de prévention, comme le **plan canicule**. Les personnes les plus vulnérables sont invitées à s'inscrire sur le registre communal afin d'être contactées en cas d'alerte.

Des aides pour les habitants

Sous conditions de ressources et selon les critères définis par son Conseil d'administration, le CCAS peut accorder différentes aides : bons alimentaires d'urgence, aide au chauffage pour les plus de 60 ans, participation aux frais de cantine scolaire, aux dépenses d'énergie, aux vacances, ainsi que des aides exceptionnelles en cas de difficulté. Le CCAS assure également la gestion administrative de plusieurs activités locales, telles que la gymnastique douce, les ateliers de langue des signes et la réservation de la salle du foyer restaurant

Un travail en partenariat

Le CCAS travaille en lien avec les services sociaux, les bailleurs, les associations et les institutions du territoire afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches, notamment pour l'accès au logement et l'orientation vers les dispositifs les plus adaptés.

Informations pratiques :

CCAS de Nay et Bourdettes

Centre Multiservices – 8, cours Pasteur – 64800 Nay

Accueil du public :

Lundi, mercredi et vendredi : de 9h à 11h30 et de 15h à 17h

Mardi et jeudi : de 9h à 11h30

Contact :  05 59 13 02 75 ou 06 84 98 74 57 /  cas.naybourdettes@gmail.com

 Pour toute demande d'information ou d'accompagnement, les habitants de Bourdettes peuvent contacter directement le CCAS ou se renseigner auprès de la mairie.

L'Espace Culturel du Pays de Nay

Un lieu de culture, de découverte et de partage pour tous !

Situé au cœur de Nay, **l'Espace Culturel du Pays de Nay** est un véritable lieu de vie où petits et grands peuvent se retrouver, apprendre, jouer, découvrir et se divertir sous un même toit, il réunit plusieurs espaces complémentaires :

 **Une médiathèque** proposant plus de **62 000 documents** (livres, BD, mangas, CD, DVD, jeux...) accessibles gratuitement sur inscription. Reliée au réseau des bibliothèques du territoire, elle offre également un riche programme d'animations tout au long de l'année : expositions, ateliers, rencontres d'auteurs, spectacles...

 **Une ludothèque** ouverte à tous, avec une large sélection de jeux de société, jouets et jeux vidéo à découvrir sur place ou à emprunter gratuitement. Des soirées jeux et des animations sont régulièrement organisées pour partager des moments conviviaux en famille ou entre amis.

 **La Micro-Folie**, musée numérique interactif, permet de découvrir les chefs-d'œuvre des plus grands musées grâce à des outils innovants : tablettes, réalité virtuelle, vidéoprotectons et ateliers culturels.

 **Le cinéma**, équipé de deux salles de projection, propose une programmation variée mêlant films grand public, cinéma d'auteur et séances jeune public, avec des tarifs accessibles à tous.

Au-delà de ces espaces, l'Espace Culturel met également à disposition un café culturel, une galerie d'exposition, des salles d'animation, un espace de coworking et un patio, faisant de ce lieu un véritable carrefour culturel et citoyen du Pays de Nay.

Infos pratiques

Espace Culturel du Pays de Nay
28, place Marcadieu – 64800 Nay

 **05 59 92 93 73** /  culture.paysdenay.fr



Crédit Image : tourisme-bearn-paysdenay.com

 L'inscription à la médiathèque et à la ludothèque est **gratuite** pour les habitants du Pays de Nay et permet de profiter d'une offre culturelle riche, variée et accessible à tous.

Le Relais Petite Enfance du Pays de Nay

Un accompagnement précieux pour les familles... et les professionnels !

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant ? Vous souhaitez employer un(e) assistant(e) maternel(le) ou simplement être conseillé dans vos démarches ? Le **Relais Petite Enfance (RPE) du Pays de Nay** est un service gratuit qui accompagne les familles à chaque étape de leur projet d'accueil.

Pour les familles

Le RPE vous informe et vous accompagne pour :

- Trouver le mode d'accueil le plus adapté (crèche ou assistant(e) maternel(le)) ;
- Effectuer une préinscription dans les crèches du territoire grâce à une démarche unique ;
- Obtenir les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s disponibles ;
- Comprendre vos droits et obligations en tant que parent employeur.

Pour les professionnels

Le Relais est également un lieu d'échanges, de formation et de soutien pour les assistants(e)s maternel(le)s. Il propose :

- Des ateliers d'éveil avec les enfants accueillis ;
- Des rencontres favorisant le partage d'expériences ;
- Un accompagnement à la formation professionnelle ;
- L'organisation des **Assises des assistants maternels du Pays de Nay**, un rendez-vous annuel favorisant les échanges entre professionnels et partenaires de la petite enfance.

Permanence « Modes d'accueil »

Des réunions d'information sont organisées chaque mois afin de présenter les différentes solutions d'accueil existantes sur le territoire, les modalités d'inscription en crèche, les aides financières et les démarches administratives.

Un seul rendez-vous permet d'effectuer une préinscription pour les trois crèches communautaires et de bénéficier de conseils personnalisés.

Infos pratiques

Relais Petite Enfance du Pays de Nay

16, rue du Docteur Talamon – 64800 Nay

 **05 59 92 96 93** /  **relaispetiteenfance@paysdenay.fr**

 Le service accueille les familles sur rendez-vous et accompagne gratuitement tous les habitants du territoire dans leurs démarches liées à l'accueil du jeune enfant.

Club des jeunes

Espace jeunesse

Le service jeunesse de la communauté de communes du pays de Nay accueille donc les jeunes de 11 à 17 ans du territoire pendant les vacances scolaires, mercredi et vendredi après-midi.

Pendant les vacances, des sorties sont proposées, des séjours peuvent être organisés par les jeunes. Les jeunes s'y retrouvent pour des temps de loisirs, d'échange, de débat, de découverte, d'informations, pour monter des projets... Bref pour y passer de bons moments !

Les animateurs de la maison de l'ado et de l'ado ont également un rôle d'écoute, d'accueil et d'orientation des jeunes dans leur questionnement quotidien.

La maison de l'ado

Chemin des coteaux (Petit Boy), ☎ 07 85 81 34 77 / ✉

maisondelado@paysdenay.fr

Mercredi de 14h à 18h30

Vendredi de 16h à 19h

Vacances scolaires du lundi au jeudi de 9 h à 18h30 et le vendredi de 9h à 17h

L'ado'bus

En tournée dans les villages de la CCPN, ☎ 07 85 81 30 06 / ✉ adobus@paysdenay.fr
Mercredi de 14h à 17h30

Vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h à 17h30

INFORMATIONS : Inscriptions et programmes des activités sur le site de la communauté des communes

La boussole des jeunes

Depuis octobre 2023, le Département des Pyrénées-Atlantiques déploie la Boussole des Jeunes, un outil numérique conçu par l'État pour faciliter l'accès des jeunes aux services qui leur sont dédiés.

Accessible en quelques clics, ce site internet permet aux 15-30 ans d'identifier rapidement les structures locales pouvant les accompagner en matière d'emploi, de formation, de logement, de santé et de mobilité internationale. À ce jour, 119 organismes et structures y ont renseigné leurs services, offrant ainsi aux jeunes une information claire et adaptée à leurs besoins.

Chaque mois, près de 245 recherches sont effectuées sur la plateforme dans le département. Pour mieux faire connaître cet outil, plus d'une cinquantaine d'animations ont été organisées sur le territoire depuis juin 2024, sensibilisant plus de 1 650 jeunes.

 <https://boussole.jeunes.gouv.fr/>

 <https://le64.fr/lactualite-du-departement/lancement-de-la-boussole-des-jeunes>

Piscine Nayéo



Espace aquatique en période scolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 12h15/14h* *et* 16h30/19h*

Mercredi 12h15/13h45* *et* 14h/19h*

Samedi 14h/18h

Dimanche 9h/13h *et* 14h/18h

* Évacuation du bassin ludique de 12h à 13h *et* de 18h à 18h45 pendant les activités adultes

Espace aquatique en période de vacances

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 10h/13h15* *et* 14h/19h*

Samedi *et* dimanche 9h/13h *et* 14h/18h

* Évacuation du bassin ludique de 12h à 13h *et* de 18h à 18h45 pendant les activités adultes

Espace forme en période scolaire (18 ans minimum)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 16h/19h

Mercredi 14h/19h

Samedi 14h/18h

Dimanche 9h/13h *et* 14h/18h

Espace forme en période de vacances (18 ans minimum)

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 10h/13h15 *et* 14h/19h

Samedi *et* dimanche 9h/13h *et* 14h/18h

Fermetures piscine :

- 11 Novembre - 25 Décembre 2026
- Arrêt technique du 31 AOÛT au 13 Septembre 2026

Vous munir d'un jeton ou d'une pièce d'1 euro pour les casiers

👉 *Entrées autorisées jusqu'à 13h *et* 18h en période scolaire *et* jusqu'à 12h *et* 17h le week-end*



*« Nous vous remercions pour votre lecture et avons hâte de vous faire découvrir
notre prochain bulletin municipal qui paraîtra en fin d'année.*

Nous vous souhaitons un bel été !

La Commission Communication »

